



*Déclaration Liminaire au CHS-CT de la Moselle
du 13 mars 2012*

C'est la première fois que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Moselle « nouvelle formule » se réunit.

Cette structure s'agrandit avec l'arrivée de nos collègues de l'INSEE et des Douanes des autres départements lorrains.

Avec les nouvelles compétences attribuées au CHS-CT en application de la circulaire de la fonction publique MFPP1122325C du 8 août 2011 décrivant le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 et la "bonne volonté" affichée après l'incident du CHSM de juin 2011, nous constatons que le budget est amputé d'une réserve qui passe de 2 à 6 %.

Comment effectuer toutes les actions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail si les moyens financiers ne suivent pas ; d'autant plus que l'administration transfère certaines dépenses sur le CHS-CT suite à une baisse de 20 % des budgets des CTL ?

Le décret précité rappelle l'importance et l'efficacité des principes d'interdirectionnalité et de proximité, or la nouvelle cartographie supprime cette proximité pour les douaniers des trois autres départements lorrains.

Quelle est la compétence géographique des médecins de prévention ?

Quelle prise en charge des collègues des autres départements pour les formations ?

La CGT sera attentive au respect des délais de transmission des documents de travail et de l'inscription systématique de la remontée des doléances sur les Cahiers Hygiène et Sécurité lors de chaque réunion statutaire.

Comme par le passé, la CGT demande à ce que le thème de la souffrance au travail soit l'une des principales préoccupations de l'administration et du CHS-CT, car il y a une grande nécessité d'actions à prendre rapidement en matière de prévention des risques sur la santé physique et mentale des agents.